



DECISION N° 2023-1096

**Marchés de prestations de services dans le cadre du
World Clean Up Day le samedi 16 septembre 2023**

Mission Développement Durable et Transitions énergétiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

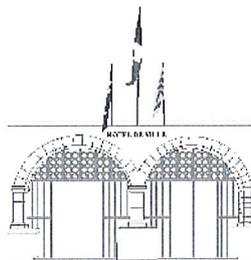
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant que, dans le cadre du World Clean Up Day du samedi 16 septembre 2023, la réalisation des seize prestations nécessitent la mise en œuvre de plusieurs types de procédures :

1/procédure organisée sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, pour :

- **3 prestations de communication** : dans une démarche de développement durable, il a été choisi de limiter au maximum la production de documents papier et de privilégier la promotion de l'événement via : 1/des interviews radio en direct la veille de l'évènement sur France Bleu Roussillon ; 2/la diffusion d'annonces auprès de radios à portée locale possédant une audience importante sur la Ville de Perpignan
- **12 prestations d'animation**
Afin de sensibiliser le public la Ville souhaite ainsi proposer des animations ludiques et pédagogiques sur les thématiques du tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.



2/ procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique pour une animation ludique à destination du public, ainsi que pour la prestation de communication

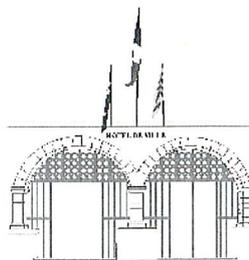
- **1 Activité** ludique avec des jeux en bois

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

De conclure des marchés, sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les termes de l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique pour les **prestations de services du samedi 16 septembre 2023 pour l'événement World Clean Up Day**, pour un montant total de 7 606,25 € HT répartis comme suit :

1. Prestation de Communication « Émission en direct « fil rouge », : Entreprise « Radio France », 24 avenue Maréchal Leclerc, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 500,00 € HT ;
2. Prestation de Communication : « Diffusion annonces radio du 12 au 16 septembre » : Entreprise « Radio France », 116 avenue du Président Kennedy, 75220 PARIS CEDEX 16 pour un montant de 1 332,85€ HT, frais de production inclus ;
3. Prestation de Communication : « Diffusion annonces radio du 9 au 16 septembre » : Entreprise « Littoral FM – SOLI.CO », 16 bis cours Lazare Escargel, 66 000 PERPIGNAN, pour un montant de 714€ HT, frais de production inclus ;
4. Animation- « Création de bijoux recyclés » : Brigitte Vumbi Borne, entrepreneur individuel, 4 rue des Lices, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 200,00€ HT ;
5. Animation « Atelier carton » : Mme Priscilla Poch – « Meubles en carton by Poussy », entrepreneur individuel, 37 rue de la Barre de Fer, 66380 PIA pour un montant de 180,00€ HT ;
6. Animation « Vélo-mixeur » : L'association « Aux Folies Vergères », 22 route de Prades, 66500 MOSSET pour un montant de 456,40 € HT ;
7. Animation « Quizz la roue des déchets » : L'association « Aux Folies Vergères », 22 route de Prades, 66500 MOSSET pour un montant de 356,40€ HT ;
8. Animation « Atelier éducatif » : L'association « Energ'éthiques66 », Mas conte, Route d'Estagel, 66370 PEZILLA-LA-RIVIERE pour un montant de 365,00 € HT ;
9. Animation « Atelier ludique sur les déchets en mer » : L'association « Labelbleu », lotissement le Clos de la Forge, 66400 – REYNES pour un montant de 600,00 € HT ;
10. Animation « Initiation à la couture » : Emilie Soler Carretero « Le prince charmant n'existe pas » Entrepreneur individuel, 38 Avenue de la Pierre droite 66240 SAINT-ESTEVE pour un montant de 300,00 € HT ;
11. Animation « Initiation à l'éducation au gout » : Association « Le Maillon Solidaire », 24 impasse des Amandiers 66690 SOREDE pour un montant de : 400,00€ HT ;



12. Animation « Les génies du tri » : Association « Plateforme Solidarité Internationale », 2 rue Jean Sabrazes 66100 PERPIGNAN pour un montant de : 300,00€ HT ;
13. Animation « Atelier recycl'art » : Association « Tambouilles et Vadrouilles" 14 avenue Gisclard 66210 LA CABANASSE pour un montant de : 360,00 € HT ;
14. Animation « Atelier peintures végétales : Association « Cielo », Route de l'Église Ancienne cave coopérative Box 3 66500 LOS MASOS pour un montant de : 642,00 € HT ;
15. Animation « Mur d'escalade » : Société Expertise Verticale « Deversud », 41 chemin Del Vives, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 900,00 € HT ;

ARTICLE 2 :

De conclure des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) avec mise en concurrence selon les termes des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique pour les **prestations de services du samedi 16 septembre 2023 pour l'événement World Clean Up Day**, pour un montant total de 400,00 € HT répartis comme suit :

1. Activité « Jeux en bois » : « LA CASE DU JEU », 54 B avenue de Rivesaltes – 66240 Saint-Estève pour un montant de : 400,00€ HT ;

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **18 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230918-178915-AU-1-1

Accusé reçu le : **18 SEP. 2023**

Affiché le : **18 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

